

La Société financière IGM Inc. annonce une offre de débentures de 400 millions de dollars

WINNIPEG, le 26 mai 2026 – La Société financière IGM Inc. (TSX : IGM) (« IGM ») a annoncé aujourd’hui qu’elle a fixé le prix d’une émission de débentures d’une valeur nominale de 400 millions de dollars dans le cadre d’un placement privé régi par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les débentures sont offertes dans les meilleurs délais par un groupe de placeurs pour compte codirigé par BMO Marchés des capitaux, Marchés des capitaux CIBC et Banque Scotia.

Les débentures seront offertes en deux séries :

- Des débentures d’une valeur nominale de 200 millions de dollars seront datées du 2 juin 2026 et viendront à échéance le 2 juin 2036. Elles porteront intérêt au taux de 4,407 % par année payable semestriellement à terme échu, en versements égaux le 2 juin et le 2 décembre de chaque année, à compter du 2 décembre 2026.
- Des débentures d’une valeur nominale de 200 millions de dollars seront datées du 2 juin 2026 et viendront à échéance le 2 juin 2056. Elles porteront intérêt au taux de 5,002 % par année payable semestriellement à terme échu, en versements égaux le 2 juin et le 2 décembre de chaque année, à compter du 2 décembre 2026.

L’offre de débentures devrait prendre fin le ou vers le 2 juin 2026, sous réserve de certaines conditions habituelles. IGM utilisera le produit net pour financer le rachat prévu de la totalité du capital global de 400 millions de dollars de débentures portant intérêt à 3,44 % et échéant le 26 janvier 2027 (les « débentures de 2027 »). Après la clôture de l’offre, IGM devrait déposer un avis de rachat des débentures de 2027 le ou vers le 2 juillet 2026. Les débentures de 2027 seront rachetées pour une contrepartie déterminée conformément à leurs modalités.

Les débentures n’ont pas été et ne seront pas inscrites en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis d’Amérique, telle qu’elle a été modifiée (la « U.S. Securities Act »), ni d’une loi sur les valeurs mobilières d’un État américain. Ces titres ne peuvent être offerts, vendus ni livrés aux États-Unis ni à des personnes des États-Unis (selon la définition de U.S. Person donnée dans le Regulation S de la U.S. Securities Act) ou pour leur bénéfice. Ce communiqué de presse ne constitue en aucune manière une offre de vente ou la sollicitation d’une offre d’achat des débentures aux États-Unis.

Ne pas communiquer aux agences de transmission américaines, ni diffuser aux États-Unis.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations contenues dans le présent communiqué, à l'exception des énoncés de faits historiques, sont de nature prospective; elles sont fondées sur des hypothèses et sont l'expression des attentes actuelles d'IGM. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le public à comprendre la situation financière et les résultats opérationnels d'IGM à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information au sujet des attentes et des projets actuels de la direction. Ces déclarations pourraient ne pas se prêter à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur les opérations, les activités, la situation financière, les résultats financiers attendus, le rendement, les prévisions, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives d'IGM, la date de clôture prévue de l'offre, l'utilisation prévue du produit net des débentures, le moment du dépôt de l'avis de rachat des débentures de 2027, la date de rachat des débentures de 2027, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice en cours et les périodes à venir. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Les déclarations prospectives sont fondées sur des facteurs ou des hypothèses significatifs ayant permis de tirer la conclusion ou d'effectuer la prévision ou la projection dont il est question. Ces facteurs et ces hypothèses comprennent les perceptions des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Bien qu'IGM considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose actuellement la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

Les déclarations prospectives sont par nature sujettes à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, de sorte que des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes ou des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes ou que des objectifs, y compris environnementaux et sociaux, ou des buts ou priorités stratégiques pourraient ne pas se réaliser.

Divers facteurs significatifs, qui sont indépendants de la volonté d'IGM, de ses filiales et de ses investissements stratégiques, dans bien des cas, touchent les opérations, le rendement et les résultats d'IGM, de ses filiales et de ses investissements stratégiques ainsi que leurs activités. En raison de ces facteurs, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou attendus. Ces facteurs comprennent, notamment, l'incidence ou les conséquences imprévues de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des taux d'intérêt et des taux de change, des marchés boursiers et financiers mondiaux, de la gestion des risques de liquidité des marchés et de financement et des changements de politiques et de méthodes comptables ayant trait à la présentation de l'information financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques), l'incidence de l'application de changements comptables futurs, des risques opérationnels et des risques à la réputation, des risques environnementaux et sociaux, de la concurrence, des changements liés aux technologies (incluant l'intelligence artificielle), à la réglementation gouvernementale et aux lois fiscales, l'incidence des relations commerciales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, des éclosions de maladies ou des pandémies (comme la COVID-19), de la capacité d'IGM à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, l'offre ne se réalisant pas comme prévu ou ne se réalisant pas du tout, y compris l'échec de l'une des conditions de l'offre, ainsi que du succès obtenu par IGM, ses filiales et ses investissements stratégiques pour ce qui est de prévoir ou de gérer les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié de noter que la liste précitée ne comprend pas tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les déclarations prospectives d'IGM. Veuillez aussi examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et ne pas vous fier indûment aux déclarations prospectives.

À moins que la loi en vigueur au Canada ne l'exige expressément, IGM n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des risques et des incertitudes associés aux activités d'IGM et des facteurs et hypothèses significatifs sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, se reporter aux documents d'information de cette dernière. Ces documents ont été déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et sont accessibles à l'adresse www.sedarplus.ca.

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC.

La Société financière IGM Inc. (« IGM », TSX : IGM) est un chef de file canadien de la gestion de patrimoine et d'actifs aux activités diversifiées, dont le total de l'actif géré et de l'actif sous services-conseils était d'environ 326 milliards de dollars au 30 avril 2026. La société s'est donné pour mission d'améliorer la vie des gens, en offrant une meilleure planification et une meilleure gestion de leur argent. Pour y parvenir, IGM fournit une vaste gamme de services de planification financière et de gestion des placements afin d'aider environ deux millions de Canadiens et de Canadiennes à atteindre leurs objectifs financiers. IGM exerce ses activités principalement par l'entremise d'IG Gestion de patrimoine et de Placements Mackenzie, à quoi s'ajoutent des positions stratégiques dans les gestionnaires de patrimoine Rockefeller Capital Management et Wealthsimple ainsi que dans les gestionnaires d'actifs ChinaAMC et Northleaf. La société étend ainsi ses capacités, sa portée et sa diversification. IGM fait partie du groupe de sociétés de Power Corporation. Pour de plus amples renseignements, visitez le site igmfinancial.com/fr.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Relations avec les médias :

Nini Krishnappa
647-828-2553
nini.krishnappa@igmfinancial.com

Relations avec les investisseurs :

Kyle Martens
204-777-4888
investor.relations@igmfinancial.com